

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROAILLAN, dûment convoqué le 30 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TAUZIN Jean-François, Maire.

PRESENTS : MM. TAUZIN. GLEIZES. MOLETTA. CASTERA. ALFONSO. LATRILLE. Mmes. POLI. SAPHORE. CHARAVAY. POUPOT. PATROUILLEAU. DURAN. RANDÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. BOUTELEUX. ENNELIN. FOURCADE. MMES. TEHAN.
Mme RAMBEAUD a donné procuration à M. GLEIZES.

Secrétaire de séance : Madame POLI.

I – Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

II- Prêt de 280 000 € - Travaux de voirie

Vu le projet de contrat établi par le CREDIT AGRICOLE AQUITAINE, délibère :

ARTICLE PREMIER

Pour financer les travaux de voirie, Monsieur le Maire est invité à contracter auprès du CREDIT AGRICOLE AQUITAINE un emprunt d'un montant de : **280 000 euros**
Dont le remboursement s'effectuera en :

DUREE (nombre d'années) MAXIMUM	PERIODICITE	NOMBRE D'ECHEANCES MAXIMUM	MONTANT ECHEANCE PLANCHER	FRAIS DE DOSSIER
15 ans	Annuelle	15	24 710,38 €	340 €

Cet emprunt portera intérêt au taux fixe annuel de 3,73 % conformément au contrat établi par le CREDIT AGRICOLE AQUITAINE.

ARTICLE DEUXIEME

L'Emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date et sans mandatement préalable, le montant de ces échéances au profit du CREDIT AGRICOLE AQUITAINE.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat relatif au présent emprunt. Il est invité à poursuivre, s'il y a lieu, l'approbation de la présente délibération.

III – Travaux Route de Sauternes

Les travaux devraient être terminés fin décembre. Le trottoir sera prolongé jusqu'au n°44 Route de Sauternes.

Considérant le nombre de passages surélevés la vitesse sera limitée à 30 km/h sur toutes les parties aménagées.

IV – Salle des associations

Le permis de construire a été accordé le 4 octobre 2024.

Deux courriers ont été reçus dont un recours signé par : M. et Mme BARBARON, Mme RIGHETTI, Mme LAGAHUZERE, Mme BIREPINTE et Mme MARTIN.

Notre avocat sera saisi pour une intervention auprès du Tribunal Administratif.

V – Redevance par Occupation du Domaine Public

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution publique.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil Municipal :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum ;
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui vient lui être substitué ;

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré ;

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et distribution d'électricité.

VI – Subvention « Roaillan ça marche »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une nouvelle association communale : « Roaillan ça marche ! »

Celle-ci se destine à accueillir et à accompagner des marcheurs, de Roaillan et des communes avoisinantes. Deux randonnées sont organisées chaque semaine.

Afin de poursuivre ses activités, cette association sollicite une subvention communale.

Le Conseil Municipal,
M. le Maire entendu,

DECIDE d'allouer une subvention annuelle d'un montant de 200 €.

VII – Plan communal de sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde a été expliqué par M. Yves MOLETTA, il est en cours de finalisation. Les élus concernés seront informés de leurs participations.

VIII – Motion risques incendies de forêts

La commune de ROAILLAN représentée par M. Bernard GLEIZES, a donné un avis défavorable à ces mesures.

IX – PLUI

Une enquête publique aura lieu du 21 novembre au 21 décembre 2024. Cette modification ne concerne pas la commune de ROAILLAN.

X– Rapports d’activités annuels CDC Sud Gironde, SICTOM

Monsieur le Maire présente les rapports d’activités annuels de la CDC du Sud-Gironde et du SICTOM

XI– Questions diverses

Mme THOREAU Estelle « Chez Mimou » a demandé une extension pour couvrir la terrasse. Cet agrandissement étant dans le périmètre rapproché des Bâtiments de France, un architecte devra être désigné pour ce projet. Le financement sera à étudier.

- L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire,

Les Membres du Conseil Municipal,